

## Compte rendu de la séance du 22 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 14 + 1 pouvoir  
Votants : 15

Date de la Convocation : 15/03/2022

Date d'affichage : 29/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 20 Heures 00,  
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, BURTIN Thomas, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine

Étaient Absents Excusés : GUILLEMAUD Jordan a donné procuration à JUVANON Christophe.

*Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : rappel de la Charte de l'élu local et la délibération n°13 relative à une demande de fonds de concours auprès de MBA pour le projet « Mise à niveau et sécurisation de l'informatique Mairie », les membres acceptent à l'unanimité.*

### **1) Election d'un(e) secrétaire de séance.**

Christine LAPALUS-LECOFFRE est nommé secrétaire de séance.

### **2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal.**

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 janvier 2022.

### **3) Propos liminaires du maire sur la guerre en Ukraine**

Cher(e)s collègues

Jeudi 24 février à l'aube, l'impensable s'est produit.

L'Europe et une grande partie de la communauté internationale se sont réveillées frappée de stupeur. Une guerre au cœur du continent nous semblait inimaginable et pourtant les forces militaires russes ont attaqué l'UKRAINE, un État libre, indépendant, fonctionnant avec des institutions démocratiques et dont l'intégrité territoriale a déjà été mise à mal par deux fois, en Crimée et au Donbass. Un Etat envahissant un autre Etat indépendant cela ne s'était pas produit depuis la seconde guerre mondiale.

Toutes les nations européennes, occidentales et démocratiques condamnent cette invasion. Elle heurte non seulement nos principes mais révèle d'une fuite en avant dévastatrice que nul ne saurait justifier, cautionner ou excuser.

Je crois pouvoir exprimer au nom du conseil municipale notre solidarité totale avec le peuple ukrainien et la condamnation de cette guerre inique.

De nombreuses collectivités manifestent leur solidarité et j'ai souhaité que nous nous associons à ce mouvement de façon symbolique en faisant pavoiser le drapeau ukrainien dans la cour de la Mairie au côté des drapeaux européens et français.

Partout en France les élans de générosité sont immenses. Je veux saluer ici toutes les initiatives, les démarches humanitaires et les dons qui marquent notre soutien à l'Ukraine.

Afin de manifester pleinement notre solidarité mais également de répondre au besoin humanitaire qui se fait jour face au flux de réfugiés, je vous propose que notre commune fasse un don d'aide d'urgence aux victimes ukrainiennes.

Cela sera l'objet de la délibération N°11 qui nous permettra de verser une aide de 704 €, calculée sur la base de 1€ par habitant, au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère des Affaires Étrangères.

#### **4) Délibération n°5 : Vote du Compte de Gestion 2021.**

Le compte de gestion est un document établi par le Receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

A l'appui de ce document, le Conseil Municipal est invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2021 du budget principal dont en voici la synthèse :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	372 342,85 €	216 658,96 €	
Recettes	408 251,74 €	190 141,97 €	
Résultat de l'exercice 2021	35 908,89 €	- 26 516,99 €	9 391,90 €
Résultats antérieurs (2020)	119 399,56 €	20 656,33 €	
Résultat de clôture 2021	155 382,72 €	- 3 925,72 €	151 457,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS décide d'adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget principal comme présenté ci-dessus.

#### **5) Délibération n°6 : Vote du Compte Administratif 2021.**

Le compte administratif fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance, et être remplacé par un membre du Conseil Municipal élu à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	372 342,85 €	216 658,96 €	
Recettes	408 251,74 €	190 141,97 €	
Résultat de l'exercice 2021	35 908,89 €	- 26 516,99 €	9 391,90 €

#### **6) Délibération n°7 : Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 avec un excédent de fonctionnement de 155 382,72 €. Une partie de cette somme (151 457,00 €) sera affectée sur le budget 2022 en recette de fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » et l'autre partie (3 925,72 €) au 1068 « Affectation en réserves en investissement ».

#### **7) Délibération n°8 : Vote du Budget Primitif 2022.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif par le maire, et après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, approuve le budget 2022 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 588 583€
- Section Investissement : 399 136 €

#### **8) Délibération n°9 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2022. Il propose de reconduire les taux des taxes foncières bâties et non bâties de l'année 2021. La fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2022, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 287 024 euros.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ainsi les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.42 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.92 %

### **9) Délibération n°10 : Vote des subventions 2022 aux associations.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les montants des subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, d'attribuer les sommes ci-après, pour un montant de **6 988.40 €** (Six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante centimes).

ADMR	774.40 €
Amicale Don du sang	100.00 €
Amis du Vieux Berzé	200.00 €
Association site d'Azé (Grotte des Furtins)	300.00 €
Club de l'Amitié Val Lamartinien	100.00 €
Comité de Jumelage	200.00 €
Coopérative scolaire	2 500.00 €
DDEN	50.00 €
Eau Vive Animation (EVA)	50.00 €
Echo Loc'	200.00 €
Ecole de Musique (AIDCA)	770.00 €
Foot de la Roche Vineuse	300.00 €
MUSIVAL	704.00 €
PEP 71	50.00 €
Prévention routière	70.00 €
Société de Chasse	220.00 €
Soirée cartes et jeux	100.00 €
Sou des Ecoles	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 988.40 €</b>

### **10) Délibération n°11 : Aide à la population ukrainienne par un don au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire à un don en soutien à la population Ukrainienne. Cette subvention exceptionnelle sera versée au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Ce fonds de concours est géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'allouer une subvention en faveur de la population Ukrainienne d'un montant de 704.00 €.

### **11) Délibération n°12 : MBA - Approbation du montant révisé des attributions de compensation de la compétence contribution au SDIS.**

Considérant qu'il convient, pour la régularisation du montant des attributions de compensation de revenir, sur le montant retenu des Attributions de Compensation en 2005 lors du transfert de la contribution du SDIS à la CAMVAL et sur le montant modifié des Attributions de Compensation en 2015 lors de la restitution de cette contribution aux communes, conformément à la proposition faite dans le rapport CLECT du 25 février 2021 dans le cadre de la mise en place du pacte financier et fiscal, dont le principe a été acté par délibération du 9 décembre 2021,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant de la révision libre votée par le Conseil Communautaire de MBA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le montant des attributions de compensation issu de la révision libre pour la commune de Berzé-la-Ville, votée par le Conseil Communautaire de MBA et liée au transfert de la contribution SDIS en 2005 et à sa restitution aux communes en 2015.

### **12) Délibération n°13 : MBA - Demande de fonds de concours 2020-2026 « Aide au développement local » pour le projet « Mise à niveau et sécurisation de l'informatique Mairie ».**

La commune souhaiterait mettre à niveau l'infrastructure et sécuriser l'informatique de la Mairie en :

- Se dotant d'un PC portable professionnel,
- Mettant en réseau ce PC portable avec l'ordinateur du secrétariat,
- Sécurisant la messagerie par la mise en place d'une messagerie professionnelle avec antispaam « MailinBlack »

Le Maire propose donc d'envoyer une demande de fonds de concours « Aide au développement Local » pour ce projet à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- APROUVE le projet présenté par le Maire d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 3 548,00 € HT.
- DECIDE de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 1 774,00 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Christophe JUVANON quitte la réunion de conseil municipal à 21h35.

### **13) Etablissement du tableau des permanences de l'élection présidentielle.**

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont établies pour les deux tours de l'élection présidentielle.

### **14) Charte de l'élu local**

Le maire donne lecture de l'article 2 de la charte de l'élu local en raison d'un litige entre un administré de la commune et un conseiller municipal. Un courrier émanant de la sœur de l'administré a été reçu en mairie expliquant les faits dont le maire en fait lecture à l'assemblée.

### **15) Informations diverses**

Ecole : Sandrine RIGOLOTT, directrice et enseignante de la classe maternelle est absente depuis lundi et elle est remplacée pour toute la semaine. Marlène BOYER, enseignante de la classe CE2-CM1-CM2 est absente depuis ce jour et elle sera remplacée à partir de jeudi.

Les travaux sur le bâtiment de l'école ont commencé en février par l'installation de la ventilation et la climatisation. Ceux-ci s'achèveront lors des vacances d'avril.

Capteur CO2 : la commune s'est dotée de 6 capteurs CO2 dont 2 fournis par MBA. Les quatre autres ont été achetés et seront remboursés par l'éducation nationale à hauteur de 8€/élèves. Ils ont été installés dans les trois salles de classe, la salle d'évolution, la cantine et le secrétariat de mairie.

#### Associations

- AVB : Assemblée Générale le 25 mars à 18h00 à la salle Simonet, suivie de l'illumination des Fours à Gypse.
- Echo Loc' : Assemblée Générale le 2 avril sous les Fours à Gypse.
- Club de la Roche Coche : fusion avec les clubs de Milly Lamartine et Sologny. Le nom est désormais Club de l'Amitié du Val Lamartinien dont le siège est à la mairie de Berzé-la-Ville. Mme BERNIGAUD Sylviane en est la présidente.

Réunions de quartier : jeudi 17 mars a eu lieu la réunion de quartier du hameau du Perret et du lotissement Les Terres de Vérize. La prochaine réunion est celle des hameaux la Croix Blanche, le Charnay et les Furtins le jeudi 21 avril. Les autres dates figurent dans le bulletin municipal.

Election Présidentielle : dimanches 10 et 24 avril 2022. Les cartes électorales sont en cours de distribution.

#### Manifestations diverses

- Tour de Saône-et-Loire, épreuve sportive de cyclisme du 14 au 17 avril. Dimanche 17 avril - 4<sup>ème</sup> étape : La Roche Vineuse / Cluny, passage sur la commune vers 13h05.
- Randonnée « Solidarité en Marche » du Comité de Mâcon du Secours Populaire au départ de La Roche Vineuse, dimanche 24 avril.

- Vélo-Gourmande de l'Office de Tourisme de Mâcon, 4<sup>ème</sup> édition les 14 et 15 mai prochain, évènement touristique avec des étapes gastronomiques (entrée, plat, fromage, dessert, café). Départ / arrivée de la Cave de Verzé.
- Randonnée pédestre du Sou des Ecoles : dimanche 15 mai.
- Randonnée pédestre organisée par une habitante de Sologny en collaboration avec le collègue St Exupéry et un professeur de langue des signes visant à promouvoir le langage des signes, le dimanche 22 mai.

Topoguide « Saône-et-Loire à pied » : le comité départemental 71 de la Fédération Française de Randonnée Pédestre vient de rééditer son guide. Sur proposition de MBA, il intègre un circuit intitulé « Berzé-la-Ville ».

Fibre optique : 56% des logements de la commune sont raccordés. Orange dit tout mettre en œuvre pour terminer fin 2022.

MBA : le conseil des maires est prévu le 24 mars. Un point sur la fibre optique sera à l'ordre du jour.

## **16) Tour de table**

- Chemins de randonnées : après consultation des communes, MBA propose un transfert de la compétence relative à la signalisation, au balisage et à la promotion d'itinéraires à fort intérêt touristique. Une délibération sera mise au vote lors du prochain conseil communautaire du 7 avril.
- Assainissement non collectif : certains propriétaires disposant d'un système d'assainissement non collectif non conforme rencontrent des difficultés pour se mettre en conformité. MBA encourage les usagers à procéder aux travaux de réhabilitation en proposant des aides mais le reste à charge pour le particulier demeure conséquent.
- Commission de contrôle de la liste électorale : les membres se sont réunis jeudi 17 mars en mairie afin de vérifier les inscriptions, radiations et les personnes à radier de la liste électorale.
- Un communiqué papier de deux conseillers municipaux a été distribué dans quelques boîtes aux lettres de la commune. Des informations seront apportées lors de la prochaine diffusion de « l'Actu. de Berzé-la-Ville »

La séance est levée à 22h45.